

8 ans après, la maturité de l'Intersyndicale anti-ordinaire renforce sa conviction d'impérative nécessité d'abrogation de l'ordre infirmier

Pas évanouie, ni même en sourdine, l'Intersyndicale anti-ordinaire, forte de ses 8 ans d'existence, se voit contrainte de faire le constat amer d'un Ministère plus que frileux de répondre à l'élémentaire demande de la très grande majorité de la profession.

Une Ministre parfois loquace pour contrer les chiffres d'inscrits à l'Ordre National Infirmier, mais peu véhémement quant à légiférer pour abroger ledit ordre. Malgré les annonces faites en juin dernier par la Ministre de la Fonction publique au nom du gouvernement, l'intersyndicale attend toujours un acte fort de la Ministre de la Santé.

Le groupe de travail de parlementaires socialistes semblerait conforter les positions de l'intersyndicale contre l'Ordre Infirmier.

Les pressions faites par l'ordre infirmier continuent. Tous les stratagèmes sont de mises, allant même jusqu'aux menaces de signalement au Procureur de la République et aux intimidations de convocation en gendarmerie pour certains infirmiers.

Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière de mi-décembre 2013, le directeur de la DGOS, en réponse à une question, a indiqué renvoyer un courrier aux DG des ARS indiquant que l'inscription à l'Ordre Infirmier ne devait pas freiner le recrutement. La ministre devrait légiférer à mi 2014, nous annonce-t-on, que de temps perdu et de dégâts pour les salariés victimes des agressions des ordres !

Fort des tergiversations ministérielles, l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues s'acharnent sur les collègues non ordonnés par l'envoi de courriers en accusé de réception en direction des professionnels.

Ils ne sont nullement remis en cause pour leur professionnalisme, mais juste parce que leur cotisation ne rentre pas dans les caisses pour alimenter un fonctionnement non légitimé par les professionnels.

Le mutisme ministériel n'induit pas un recul sur la demande intersyndicale d'abrogation de l'ordre infirmier. Pour répondre à la demande d'évolution du dossier par les collègues soumis-es aux Ordres, nous proposons d'arborer de manière durable sur nos tenues de travail une notification claire de refus des ordres.

L'intersyndicale continue de revendiquer que les missions ordinaires et les personnels de l'ordre infirmier soient intégrés au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales, en lui attribuant les moyens nécessaires

En ce début d'année 2014, avant les élections politiques de mars, nous attendons que Madame la Ministre donne un signe fort qui redonnera confiance aux infirmier-es, et à l'ensemble des professionnels qui refusent de cotiser à un ordre avec la mise en œuvre concrète des annonces faites depuis juin 2012 de non obligations d'affiliation aux ordres.

L'intersyndicale Cfdt Santé Sociaux, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD Santé Sociaux, UNSA Santé Sociaux

Paris, le 24 Janvier 2014

